

# Post-Covid. Comment l'AMMC se mobilise pour la relance économique

AIDA LÔ : LESECOPLUS - 25 JUIN

**Déterminée à contribuer à la relance de l'économie nationale, l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) s'engage à renforcer les instruments de financement offerts par le marché des capitaux. Dans sa 4e revue mensuelle, l'Autorité annonce sa mobilisation avec tout l'écosystème pour l'élaboration d'une feuille de route dans ce sens.**

Le marché des capitaux se veut également au service du financement de l'économie. «Le marché des capitaux peut constituer une source de financement complémentaire importante aussi bien pour les entreprises privées que publiques», assure l'AMMC dans sa dernière note mensuelle. Dans ce contexte, un plan d'accélération des solutions de financement des entreprises via le marché trouve toute sa pertinence. «Certains outils méritent d'être dynamisés, à l'instar du marché de la dette privée, du marché alternatif dédié aux PME ou du compartiment réservé aux investisseurs institutionnels, qui peut notamment répondre aux besoins de financement des projets d'infrastructures», souligne l'autorité. Ils pourraient ainsi s'ajouter aux mécanismes de financement existants. Innovants, ils représentent également des solutions de financement alternatives (green bonds, OPCI, titrisation etc.). Mais d'autres activités restent encore à opérationnaliser en priorité, selon l'autorité, à savoir le financement collaboratif ou le conseil en investissement financier. C'est dans ce sens que l'AMMC s'est engagée avec tout l'écosystème pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route. Par ailleurs, un dispositif de coordination et de suivi rapprochés a été mis en place entre l'AMMC, Bank Al-Maghrib, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration pour évaluer en permanence les impacts du Covid-19 sur la stabilité financière. Il est à noter qu'en réponse aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19, l'AMMC s'est rapidement mobilisée pour l'adoption d'un plan d'intervention global pour assurer le bon fonctionnement du marché des capitaux et le maintien des activités des infrastructures et des intervenants de marché. Si les marchés mondiaux ont enregistré une volatilité et des baisses importantes des prix des actifs financiers, au Maroc, le marché des capitaux et ses infrastructures sont demeurés résilients en poursuivant un fonctionnement ordonné sur tous les segments (émission, négociation, dénouement, souscriptions/rachats, etc.). De même, l'ensemble des acteurs du marché (sociétés de Bourse, sociétés de gestion, Bourse de Casablanca, Maroclear, etc.) a adopté un plan de continuité permettant de poursuivre leurs activités dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables. D'autres mesures d'accompagnement ont été prises par l'AMMC pour atténuer les mouvements brusques des prix des actifs

financiers. Pour rappel et par décision de l'AMMC, les seuils de variation quotidienne des prix des instruments cotés ont été réduits. Aussi, la durée des séances de cotation a été raccourcie en concertation avec les acteurs concernés. La crise sanitaire a également permis de tester la résilience du secteur de la gestion d'actifs dans toutes ses composantes (OPCVM, FPCT, OPCC et OPCI). L'ensemble des fonds a continué à fonctionner normalement en assurant la gestion des actifs en portefeuille et la prise en charge des opérations des investisseurs. Les OPCVM, notamment, ont dû faire face à la baisse des cours sur le marché boursier et au besoin accru de liquidité de certains investisseurs. L'actif net global de la place a ainsi enregistré une baisse au plus fort de la crise avant de se rétablir au niveau observé dans la période pré-crise. Dans ce contexte, l'AMMC a accompagné les sociétés de gestion par un suivi quotidien des opérations à l'actif et au passif des fonds et a instauré des stress tests de marché et de liquidité qui ont pu vérifier la capacité des fonds à résister à des situations de crise. Garante de la transparence, l'AMMC a aussi accompagné les émetteurs dans leurs démarches de maintenir une communication régulière et pertinente, gage de confiance pour les investisseurs. Notamment en publiant régulièrement des précisions et rappels sur son site afin de les guider dans leur communication financière (publications liées aux assemblées générales, information importante, publication d'indicateurs trimestriels, etc.).□